

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 23.06.2009

De Mme BRYJA Sandrine et Mr SONNETTE Daniel, Conseillers Municipaux
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En hommage à Mme CLOPEAU Marie-France, Conseillère Municipale, Madame le Maire demande d'observer une minute de silence.

I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2009:

Mme LE MOIGNIER Marie-Louise, Adjointe au Maire, souligne que son observation, mentionnant au point II.b.b que « ces logements proches du centre bourg correspondent bien à une demande des personnes âgées et qu'il est souhaitable qu'ils soient adaptés aux personnes à mobilité réduite », concerne le point II.b.a de la commission Urbanisme et plus particulièrement le permis de construire de 5 logements Route de la Dugeonnière.

Modification apportée, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 25/05/09 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des Commissions municipales :

1) Commission « Information et Communication » du 22 juin 2009

a. Magazine municipal de Juin :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Accord a été donné pour le BAT. Le magazine est imprimé.
- ✓ Compte tenu du délai nécessaire de La Poste, la distribution dans les boîtes aux lettres du magazine municipal est programmée pour les mardi 30 juin et mercredi 01 juillet.
- ✓ La Poste n'assure que la distribution des résidences principales.
- ✓ Pour les résidences secondaires, un exemplaire à retirer en Mairie sera mis à disposition.
- ✓ Après distribution postale, le magazine municipal de juin sera mis en ligne et consultable sur le site www.angles.fr (en fichier pdf).
- ✓ Les caractéristiques techniques du magazine restent les mêmes à savoir :
 - ❖ Format : 297 X 210 mm.
 - ❖ Pages : 24 pages A4.
 - ❖ Impression : Quadri recto verso.
 - ❖ Support : Couché moderne mâât 115 g/m² blanc.
 - ❖ Façonnage : 2 piqûres à cheval.
- ✓ Quantités : 1 600 exemplaires.
- ✓ Le devis pour la réalisation des 1600 exemplaires se chiffre à 2 670 €.
- ✓ Les frais de distribution représentent la somme de 222,48 €.

b. Prochain Magazine municipal :

- ✓ Parution pour l'année 2009, courant mi-octobre, ce qui permettra de suivre le rythme de 3 numéros à l'année.

2) 7^{ème} réunion de la Commission « Affaires scolaires, jeunesse et sports » du 19 juin 2009, 19h

Présents : Sandrine Bryja ; Patrice Crette ; Daniel Sonnette ; Bruno Sujevic

Excusés : Michel Renard ; Didier Voltz

a. Sports :

- ✓ Salle omnisports d'Angles :

La construction d'un local de stockage est prévue. Ce local sera constitué de divers emplacements amovibles dédiés aux associations utilisatrices de la salle. Il permettra de stocker les équipements sportifs.

Dans cet esprit, la CCPM demande à chaque association sportive anglaise, y compris celles qui pour l'instant n'ont pas encore utilisé cette salle omnisports, de recenser l'ensemble de leur équipement sportif.

Ce recensement a pour but de définir les besoins de chacun au niveau de ce futur local de stockage.
- ✓ ESCL :

L'utilisation des vestiaires de la salle omnisports est demandée pour les matches du dimanche ainsi que pour les mardis et vendredis soirs.

Une réunion de concertation avec les autres associations utilisatrices pour le partage des vestiaires est programmée pour le mercredi 24 juin à 19h en mairie.

✓ Trophée des champions :

Un courrier à destination des responsables d'associations sportives a été envoyé pour présenter le projet.

Ce même courrier invite tous les responsables à une réunion d'information et d'échange le Samedi 27 juin à 10h30, salle du conseil en mairie.

Par retour de mail, certaines associations ont répondu favorablement et ont fait part de leurs propositions pour cette journée.

b. Transports scolaires :

✓ Abris bus :

La date de début des travaux concernant l'installation de l'abri bus à l'angle de la rue Jimbo et la route de la Dugeonnière est programmée pour le 29 juin.

3) Commission « Voirie, assainissement, espaces verts »

Mr BRAY Jacques, Vice-Président de ladite commission, énumère une liste non exhaustive des principaux travaux réalisés et à l'étude.

Travaux effectués 2008-2009 et opérations en cours

- ✓ Aménagement du parking de la chenillée avec limitation de hauteur à 1,90 m
- ✓ Aménagement d'un trottoir Route de la Brime
- ✓ Aménagement et bouchage avec conduite \odot 250 – Route des Conches et trottoirs Route de Fontaine : 24 150 € HT
- ✓ Aménagement du carrefour Route de la Tranche et Route des Conches : 12 300 € HT de Tx
1 700 € HT de MO
- ✓ Eaux pluviales et eaux usées 2^{ème} tranche Route de Fontaine avec le quartier des Cigales : 253 750 € HT dont 234 050 € de Tx et 19 700 € de MO
- ✓ Etude en cours de Moricq place de la liberté avec effacement EDF : 180 000 € HT
- ✓ Aménagement des lagunes : 75 250 € HT (Etudes comprises)
- ✓ Point à temps des routes et chemins 18 000 €
- ✓ Chemin de l'épinasse pour les Conches de la Loisière : 248 500 € HT dont 236 600 € de Tx et 11 900 de MO
- ✓ Tontes par une entreprise extérieure ID Jardin : 4 tontes, montant global de 7 307 € ou 8 545 € HT suivant mulching ou ramassage.
- ✓ Cuisine du groupe scolaire avec chambre réfrigérée : 43 850 € HT
- ✓ Etude sur les eaux usées (diagnostic) : 34 000 € HT
- ✓ Pose des panneaux ANGLES : 2700 € HT à ce jour, en attente de commandes supplémentaires
- ✓ Route de Longeville goudronnée : Tx du Conseil Général
- ✓ Marché à bons de commande : 1 900 € HT de MO BSM + Marché de tx SOHETRA (38 900 € HT)
- ✓ Puisard rue du Général de Gaulle : 2 960 € HT
- ✓ Effacement poteaux incendie

Plusieurs élus demandent d'urgence une intervention sur les espaces verts communaux.

III. Entretien de la voirie communale, marché à bons de commande : titularisation de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien de la voirie communale a fait l'objet d'un marché à bons de commande.

Le 11 juin 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a ouvert les plis concernant ces travaux. Deux entreprises ont remis une offre.

La Commission propose au Conseil Municipal de nommer l'entreprise la mieux disante, l'entreprise Eiffage Sohetra, conformément aux critères pondérés suivants :

- le prix des prestations
- la note méthodologique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **NOMME** l'entreprise Eiffage Sohetra, pour un montant arrêté à 38 888 € HT, comme titulaire du marché à bons de commande portant sur l'entretien de la voirie communale.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes s'y référant.

IV. Personnel communal :

a) Création d'un emploi occasionnel au service technique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison du départ en arrêt maladie d'un agent titulaire, elle souhaite le recrutement d'un agent des services techniques à titre occasionnel à temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **CREE** un emploi d'adjoint technique 2nd classe à titre de besoin occasionnel du 13 juillet 2009 au 31 août 2009, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier ou occasionnel) ;
- **DECIDE** d'embaucher à temps plein, à compter du 13 juillet 2009, Mr GREAU Jérôme, domicilié au Bernard, Vendée ;
- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 297 majoré 292 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail avec l'intéressé.

b) Renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel d'un agent communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Marie-Colette MARIONNEAU, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, qui souhaite le renouvellement de l'exercice de ses fonctions à temps partiel.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 27 novembre 2001, le Conseil a répondu favorablement à sa demande initiale pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002 et qu'il a reconduit sa décision, par délibérations des 2 juillet 2002, 29 octobre 2002, 27 mai 2003, 25 mai 2004, 27 juin 2005, 01 juin 2006, 29 mai 2007 et du 20 mai 2008.

Dans une correspondance du 10 juin 2009, l'intéressée sollicite donc le renouvellement de l'autorisation de travailler à 90 % du temps plein, pour 1 an, du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

En application de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et les agents des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de Mme MARIONNEAU.

En outre, elle précise que le Conseil Municipal doit définir les modalités du temps partiel qui pourraient être accordées à cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la mise à temps partiel de Mme MARIONNEAU pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- **FIXE** le pourcentage du temps de travail à 90 % du temps plein ;
- **AUTORISE** l'intéressée à ne pas travailler le mercredi matin.

c) Application de la loi n°97-1164 du 19 Décembre 1997 : attribution d'une indemnité exceptionnelle

La loi n°97-1164 du 19 décembre 1997 portant réforme du financement de la sécurité sociale a prévu, à compter du 1^{er} janvier 1998, une diminution de 4.75% du taux de cotisation salariale de maladie conduisant à sa suppression pour les fonctionnaires et une hausse de 4.1% du taux de la cotisation sociale généralisée (CSG) porté de 3.40% à 7.50% d'une assiette égale à 95% de la rémunération brute globale.

Ce dispositif entraîne une variation de la rémunération nette des fonctionnaires, soit à la hausse, soit à la baisse en raison de l'assiette de la CSG qui est plus large que celle des cotisations maladies, s'appliquant également aux primes et indemnités perçues.

Afin de remédier à cet état de fait, une compensation a été instituée pour la Fonction Publique de l'Etat, par deux décrets des 10 mars 1997 et 29 décembre 1997 relatifs à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle aux fonctionnaires concernés.

En vertu du principe de parité, ce dispositif est applicable à la Fonction Publique Territoriale. Il est proposé de faire bénéficier les agents concernés de la modification législative susvisée. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition.

V. Locations de terrains communaux à des exploitants agricoles : résiliation et nouveau bail

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la résiliation du contrat d'exploitation des parcelles en location à proximité de la station d'épuration pour cause de départ en retraite de l'exploitant et de la demande de location pour ces mêmes parcelles d'un nouvel exploitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RESILIE**, à compter du 31/12/2009 le contrat de location comprenant les parcelles cadastrées B 2488 en partie, ZE 44, ZE 47 et ZE 50 en partie, passé avec Mr CHADENEAU Bernard suite à sa demande écrite en date du 15/06/2009.
- **LOUE**, à compter du 01/01/2010, les parcelles cadastrées ZE 44 (en partie), ZE 47 (en partie), ZE 50 en partie (soit 17908m² périmètre station d'épuration non compris), B 2483 (soit 606m²), B 2484 (soit 10368m²), B 2485 (soit 4617m²), à un nouvel exploitant, Mr CHADENEAU Nicolas, demeurant La Motte 85750 ANGLES suite à sa demande écrite en date du 15/06/2009.
- **PREVOIT**, dans ce nouveau contrat de location, des clauses suspensives afin de ne pas perturber les travaux à venir de réhabilitation des lagunes.
- **AUTORISE**, Madame le Maire à signer l'attestation de location à conclure entre la Commune d'Angles et le preneur.

VI. Intervention Musique et Danse en milieu scolaire, année 2009/2010 : reconduction du dispositif

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Angles a décidé par délibération du 24 juin 2008 d'organiser les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2008/2009. Cette action a permis aux élèves des écoles primaires de bénéficier de 8 séances d'une heure sur un trimestre en éveil musical par le chant et en ateliers de pratique collective. Elle a concerné au total 186 communes vendéennes et 21 763 élèves.

Face à ce succès, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette action pour l'année scolaire 2009/2010 dans les mêmes conditions, c'est-à-dire une subvention en nature du Conseil Général portant organisation des plannings, préparation des documents administratifs, relations avec l'Inspection Académique et une subvention de fonctionnement de 10 €/élève du Département de Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler, pour l'année scolaire 2009/2010, les interventions Musique et Danse en milieu scolaire et autorise Mme le Maire à signer tout acte lié.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de Vendée au titre du programme « Aide aux interventions Musique et Danse en milieu scolaire ». (Subvention de fonctionnement et subvention en nature)

VII. Questions diverses :

a) Lotissement communal « La Chenillée II » : convention d'étude

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal « La Chenillée II », Madame le maire propose une convention d'étude portant réalisation de la demande de permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix favorables et 1 contre,

- **CONTRACTUALISE** avec le Cabinet Siaudeau-Bourgoin une convention d'étude pour un montant arrêté à 9 405 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y référant.

b) Aménagement de Moricq

Mr BRAY Jacques, Vice-Président de la commission Voirie, présente au Conseil Municipal, le projet d'aménagement de sécurité de Moricq et notamment de la Place de la Liberté.

c) Occupation du domaine public

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de déclassement de la rampe d'accès de l'hôtel restaurant « La Quichenotte » située sur le domaine communal est à l'étude et sera proposée au vote lors d'une prochaine session.

d) Lotissement Privé « La Pommeraie » : acquisition de la parcelle B3155

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Urbanisme souligne au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée B3155 d'une superficie de 84 m² afin d'intégrer au domaine public l'accotement du lotissement privé « La Pommeraie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition du terrain à titre gratuit, cadastré B 3155 d'une superficie de 84 m², les frais notariés et de géomètre le cas échéant étant à la charge du vendeur soit le Lotisseur de la Pommeraie « Bâti Soleil ».
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes notariés s'y référant.

e) Lotissement Privé « Les Ouches Vertes » : rétrocession de la parcelle B3234

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la commission Urbanisme souligne au Conseil Municipal que dans le cadre du lotissement « Les Ouches Vertes », il a été prévu, dans le permis d'aménager, une rétrocession à titre gratuit du lotisseur, la Société IMPACT, à la Commune d'Angles, de la parcelle cadastrée B3234 longeant la Route des Motettes.

Le lotissement étant dorénavant régie par une association syndicale de copropriétaires, il convient d'établir l'acte d'acquisition auprès de celle-ci.

Le Conseil Municipal, considérant que cette rétrocession est nécessaire en vue d'un élargissement de la chaussée communale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition du terrain à titre gratuit, cadastré B 3234 d'une superficie de 680 m², les frais notariés et de géomètre le cas échéant étant à la charge du vendeur soit l'association syndicale des Ouches Vertes
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes notariés s'y référant.

f) Mise en place de défibrillateurs sur la Commune d'Angles

Dans le cadre de la mise en place de défibrillateurs dans la salle polyvalente et l'Office de Tourisme, Mme LEMOIGNIER Marie-Louise, Adjointe au Maire, informe les élus qu'une initiation à ces nouveaux équipements sera proposée aux responsables d'associations, aux directeurs d'écoles, aux élus ainsi qu'aux agents communaux.

g) Planification réunion du Conseil Municipal

Madame Le Maire fixe le prochain Conseil Municipal au Mardi 28 juillet 2009.

h) Vidange fosse de la Tour de Moricq

Mr CHALEMBERT-AVISSE pose une question diverse portant sur la vidange de la fosse de la Tour de Moricq par les pompiers lors d'une prestation payante.

Mme le Maire informe le Conseil que n'ayant pas été avisée par le corps des sapeurs-pompiers de manœuvres possibles, notamment au niveau de la Tour, elle a demandé tout à fait réglementairement cette action au SDIS avant l'ouverture de la Tour au public pour des visites estivales.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 00.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.